

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2115

présenté par

Mme Dubié, Mme Hobert, Mme Orliac et M. Moignard

à l'amendement n° 1878 (Rect) de M. Giacobbi

ARTICLE 18 A

Supprimer la première phrase de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination, visant à supprimer une mention redondante.